



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 4

VOTES :

- Pour : 4

- Contre : /

- Abstentions : /

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »**

Conseil d'Administration du 16 Mai 2023

**Décision n°23CA-008**

**Objet : Souscription d'un Prêt Relais auprès de la Caisse d'Epargne**

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »**

**REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :**

- VU la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL.
- VU le code général des collectivités territoriales

**ARTICLE 1 :** De souscrire un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 € sur 2 ans au taux fixe de 4.30 % (contrat joint).

**ARTICLE 2 :** Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision

LA PRÉSIDENTE  
Brigitte TORLOTING